

Les « **PLUS** » de votre contrat...

- ◆ Un vrai contrat de propriétaire, complet et sans option inutile.
- ◆ La valeur à neuf sur votre mobilier.
- ◆ La prise en charge des mensualités de votre prêt Crédit Immobilier de France, ainsi qu'une solution de relogement temporaire si votre habitation devient inhabitable suite à un sinistre.
- ◆ L'assurance gratuite de votre habitation en construction à partir du moment où elle est entièrement close et couverte.
- ◆ Une assistance habitation.
- ◆ Le paiement mensuel de votre Multirisque Habitation sans frais.
- ◆ Un service téléphonique d'informations juridiques et vie pratique.
- ◆ La couverture de votre responsabilité civile personnelle et familiale.

CIFPRMRHDE_12_04

* BON ANGLE - R.C. Pontoise B 329 254 874

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'emprunteur les sommes versées.

Crédit Immobilier de France est une marque collective utilisée par les sociétés affiliées au réseau des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier dont la liste est disponible à la Chambre Syndicale des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier sis 26-28 rue de Madrid - 75384 Paris cedex 08.

MACIF - Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France et des cadres et salariés de l'Industrie et du Commerce. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables.

Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue Pied de Fond - 79037 Niort cedex 9. IMA GIE - Inter Mutuelles Assistance GIE - Groupement d'intérêt économique au capital de 3750 000 €.

Sis 118 avenue de Paris - BP 8000 - 79033 Niort cedex. Le contrat "Multirisque Habitation"

est proposé par les sociétés financières du Groupe Crédit Immobilier de France dans le cadre du mandat prévu par l'article R.511-2-4° du Code des Assurances.

Publicité uniquement disponible en agence.



Multirisque Habitation

La protection de votre habitation et de votre famille en toute sécurité !



CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE
Le spécialiste du crédit immobilier

Multirisque Habitation

Pour assurer votre nouveau logement en respectant vos exigences de propriétaire, il est essentiel pour vous de bénéficier du savoir-faire du spécialiste.

*C'est pourquoi le Crédit Immobilier de France s'est rapproché de la **MACIF**, premier assureur de la famille, afin de vous proposer **Multirisque Habitation**.*

*Avec la Multirisque Habitation du Crédit Immobilier de France, vous bénéficiez de **2 assurances en 1** et d'avantages indispensables!*

> Une assurance habitation

qui garantit

◆ **Vos biens immobiliers** (votre habitation principale, ses dépendances, ses clôtures, murs de soutènement ainsi que les arbres et autres plantations).

◆ **Vos biens mobiliers** (vos meubles, votre électroménager, la TV, Hi-Fi, vidéo et aussi vos bijoux et objets de valeur).

Pour les dommages subis à la suite :

- d'incendie, explosion, implosion, fumées
- d'actions de l'électricité et de la foudre,
- d'accidents ménagers,
- de vol et d'actes de vandalisme,
- de dégât des eaux,
- de bris de vitres et de glaces...

> Une assurance responsabilité

qui garantit

◆ **Votre responsabilité civile personnelle ou familiale** pour des actes de la vie privée ayant occasionné des dommages à des tiers et dont vous, votre conjoint ou la personne avec qui vous vivez en couple ou encore vos enfants, êtes responsable.

◆ **Votre responsabilité d'occupant** pour les dommages causés à vos voisins ou à des tiers du fait des biens que vous possédez.

◆ **La protection de vos droits** pour assumer votre défense en cas d'action mettant en cause votre responsabilité ou pour exercer un recours en vue d'obtenir la réparation de votre préjudice.

> Assistance Habitation

◆ **En cas de sinistre**, Inter Mutuelles Assistance (IMA) organise l'envoi de prestataires spécialisés au domicile sinistré pour réaliser les travaux d'urgence, votre retour à votre domicile dans le cas où vous êtes en vacances et que votre présence est indispensable, le gardiennage de votre habitation pendant 48h suite à des dommages importants.

◆ De plus, **si votre domicile est inhabitable**, IMA prend en charge votre hébergement provisoire à l'hôtel et le remplacement des effets de première nécessité.